

Reliance Cérémonies – création et célébration de cérémonie personnalisée

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INFORMATIONS DU PRESTATAIRE

Nom / Prénom	Marie-Christine Simon
Statut juridique	Auto-entrepreneur Siret : 91366243300022
Adresse	11 la Vedrenne St Merd de Lapleau
Téléphone	06 33 53 67 29
E-mail	bonjour@reliance-ceremonies.fr
Site web	www.reliance-ceremonies.fr

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations réalisées par [Prénom NOM], officiant(e) de cérémonie laïque, ci-après désigné(e) « le Prestataire », au profit de toute personne physique souhaitant bénéficier de ses services, ci-après désignée « le Client ».

Toute commande ou réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve ni restriction. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client.

Article 1 — Objet et champ d'application

Le Prestataire propose des prestations d'officiant(e) de cérémonie laïque, notamment pour :

- Cérémonies de mariage civil ou symbolique
- Cérémonies de PACS
- Cérémonies de renouvellement de vœux
- Cérémonies funèbres laïques
- Cérémonies de naissance / baptêmes laïques
- Toute autre cérémonie personnalisée convenue entre les parties

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée par un Client, qu'elle soit réalisée en présentiel, par téléphone, par e-mail ou via le site internet du Prestataire.

Article 2 — Devis et formation du contrat

2.1 Demande de devis

Toute demande de prestation fait l'objet d'un premier contact (téléphonique, par e-mail ou en présentiel) permettant de préciser les besoins du Client et les modalités de la cérémonie souhaitée. À l'issue de cet échange, un devis personnalisé et gratuit est adressé au Client.

2.2 Acceptation du devis

Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Son acceptation se matérialise par :

- La signature manuscrite ou électronique du devis avec la mention « Bon pour accord »
- Le versement de l'acompte prévu à l'article 4

La date de la cérémonie est bloquée dans l'agenda du Prestataire uniquement à réception de ces deux éléments.

Article 3 — Description des prestations

3.1 Prestations incluses

Sauf mention contraire dans le devis, chaque prestation comprend :

- Un à trois entretiens préparatoires (en présentiel, par visioconférence ou téléphone)
- La rédaction et la personnalisation du texte de cérémonie, co-construit avec le(s) Client(s)
- La présence et l'animation de la cérémonie le jour J
- Les échanges par e-mail ou téléphone entre la signature et le jour de la cérémonie
- L'envoi du discours définitif au Client avant la cérémonie

3.2 Prestations optionnelles

Des prestations complémentaires peuvent être proposées en supplément, sur devis séparé :

- Déplacements au-delà du périmètre inclus (voir article 6)
- Hébergement et restauration si nécessaire
- Rédaction de textes supplémentaires (lettres, vœux, poèmes)

Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

4.1 Tarifs

Les tarifs des prestations sont exprimés en euros TTC (toutes taxes comprises) et sont ceux figurant sur le devis signé. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment ; les prestations en cours ne sont pas affectées par ces modifications.

4.2 Modalités de règlement

Le règlement s'effectue selon le calendrier suivant :

- Acompte de 30 % du montant total TTC à la signature du devis, permettant de bloquer la date
- Solde de 70 % au plus tard [15 jours / 30 jours] avant la date de la cérémonie

En cas de réservation effectuée moins de [30 jours] avant la cérémonie, le règlement intégral est exigible à la signature du devis.

4.3 Moyens de paiement acceptés

Le règlement peut être effectué par :

- Virement bancaire (coordonnées communiquées sur la facture)
- Chèque à l'ordre de [Prénom NOM]
- Espèces (dans les limites légales en vigueur)

4.4 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, conformément aux dispositions légales. En cas de non-paiement du solde, le Prestataire se réserve le droit de ne pas honorer la prestation.

Article 5 — Conditions d'annulation et de report

5.1 Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation doit être notifiée par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception. Les conditions sont les suivantes :

Délai d'annulation avant la cérémonie	Montant retenu
Plus de 6 mois	Acompte non remboursable
Entre 3 et 6 mois	50 % du montant total TTC
Moins de 3 mois	100 % du montant total TTC

5.2 Report à l'initiative du Client

Un report de date peut être accordé, sous réserve de disponibilité du Prestataire, si la demande est formulée au moins [3 mois] avant la date initiale. Un seul report sans frais supplémentaires est accordé. Tout second report sera facturé [15 % du montant total TTC].

5.3 Annulation à l'initiative du Prestataire

En cas d'annulation par le Prestataire pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie grave, accident, cas de force majeure), le Client sera remboursé intégralement des sommes versées. Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour proposer un remplacement par un(e) officiant(e) partenaire qualifié(e).

Article 6 — Déplacements

Les déplacements dans un rayon de 60 km autour de St Merd de Lapleau sont inclus dans les tarifs du Prestataire. Au-delà de ce périmètre, les frais de déplacement seront facturés comme suit :

- Frais kilométriques : [0,50 €/km] au-delà du périmètre inclus, aller-retour
- Hébergement : facturation au réel sur justificatif, si nécessaire (cérémonie en soirée éloignée ou le lendemain matin)
- Frais de transport en commun ou avion : facturation au réel sur justificatif

Ces frais sont indiqués dans le devis et doivent être approuvés par le Client avant la réservation.

Article 7 — Obligations et responsabilités

7.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Réaliser la prestation avec tout le soin, la personnalisation et le professionnalisme attendus
- Respecter la confidentialité des informations partagées par le Client
- Être présent(e) à l'heure convenue le jour de la cérémonie
- Informer le Client sans délai de tout empêchement prévisible

7.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à la préparation de la cérémonie dans les délais convenus
- Informer le Prestataire de tout changement de programme ou d'horaire
- Régler les sommes dues selon le calendrier fixé
- Assurer des conditions d'accueil correctes le jour de la cérémonie (accès au lieu, sonorisation si nécessaire)

7.3 Limites de responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des retards ou perturbations de la cérémonie imputables à des tiers ou à des circonstances extérieures (conditions météorologiques, retards des invités, problèmes de sonorisation non fournie par ses soins, etc.).

Article 8 — Propriété intellectuelle

Les discours, textes, rituels et créations rédigés par le Prestataire sont des œuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur. Ils sont réalisés sur mesure pour le Client et destinés à un usage strictement personnel.

Il est interdit de :

- Revendre, publier ou diffuser ces textes à titre commercial sans autorisation écrite du Prestataire
- Attribuer ces textes à une autre personne

Le Client autorise le Prestataire à mentionner la prestation dans ses supports de communication (site web, réseaux sociaux, portfolio) à titre de référence, sans divulgation des informations personnelles, sauf refus explicite du Client formulé par écrit.

Article 9 — Force majeure

Les parties ne pourront être tenues responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, pandémie, grève générale des transports, interdiction administrative, décès dans la famille proche, etc.).

En cas de force majeure rendant la prestation impossible, les parties conviennent de se rapprocher afin de trouver une solution amiable (report, remboursement partiel ou total selon les circonstances).

Article 10 — Données personnelles

Dans le cadre de la réalisation de ses prestations, le Prestataire est amené à collecter et traiter des données personnelles concernant le Client (nom, prénom, coordonnées, informations relatives à la cérémonie). Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Ces données sont utilisées uniquement pour :

- La réalisation et le suivi de la prestation commandée
- L'émission des factures
- La communication relative à la prestation

Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant le Prestataire à l'adresse e-mail indiquée en en-tête.

Article 11 — Médiation et règlement des litiges

En cas de litige entre le Prestataire et le Client, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Article 12 — Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française, qui fait foi en cas de traduction.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En signant le devis, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepte sans réserve.

Pour le Prestataire :

Marie-Christine Simon

Date et signature :

Pour le Client :

Nom, prénom : _____

Date et signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Document mis à jour le 03 juin 2026